

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>22</b>

*Date de la convocation***08 Avril 2021***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****Séance du 14 Avril 2021**

L'an deux mille vingt et le mercredi quatorze avril à dix sept heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

**Présents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; Mme Clara RIGAH M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINCILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Franceline YEPONDE ; M Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; M. Pierre ALBINA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

M. Ephrem GLORIEUX par M. Jocelyn SAPOTILLE Maire  
Mme Sylvie DAGONIA par M Didier MARICEL  
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON  
M. José TORIBIO par M. Florent TREIL

**Absents :** Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

**DELIBERATION N°2021/04/36****SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

La commune de Lamentin a répondu à l'appel à candidature dans le cadre du programme « Petites villes de demain », piloté par les services de l'Etat et l'Agence Nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ce programme intervient à un moment où le territoire national connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Il vise ainsi à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants, dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement, tout en permettant l'amélioration des conditions de vie des habitants, dans ce contexte si particulier.

Il a pour objectif de donner aux petites villes exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leur projet de territoire.

« Petites villes de demain » est conçu pour soutenir les communes lauréates sur une période de 6 ans (2020/2026), qui peuvent d'ores et déjà bénéficier des crédits de la relance pour le financement de leurs projets, axés sur les trois piliers du programme à savoir l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La commune de Lamentin est fière d'être lauréate à ce programme d'envergure, , aux côtés de 1000 communes de France, et de 5 communes de Guadeloupe.

Elle entend en ce sens rénover, dynamiser, et moderniser son centre bourg, afin de faire de Lamentin une commune attractive, où il fait bon vivre, avec une offre de services et un cadre de vie adaptée aux enjeux économiques et environnementaux.

Afin de pouvoir bénéficier des premiers crédits, et de mettre en œuvre son projet de territoire, il est nécessaire de procéder à la signature de la convention d'adhésion.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » ci- annexé.

Le conseil Municipal,

Considérant que la commune de Lamentin est lauréate au programme « Petites villes de demain » ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » (cf. annexe)

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**

**Jocelyn SAPOTILLE**

